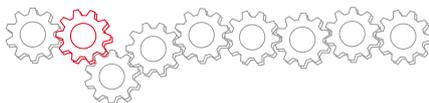
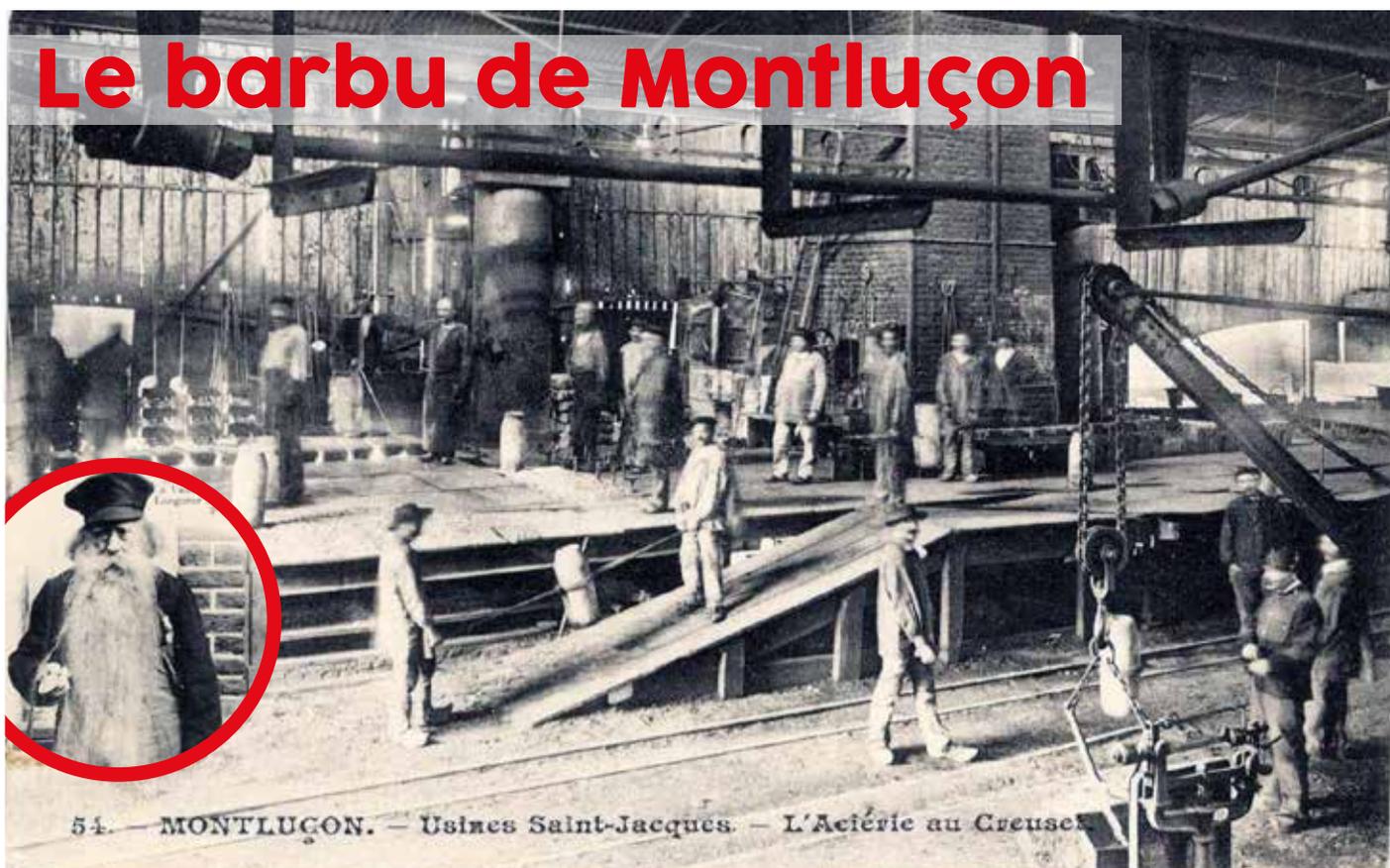


Les cahiers d'histoire de la métallurgie



numéro 65 | octobre 2019

Le barbu de Montluçon



54. — MONTLUÇON. — Usines Saint-Jacques. — L'Acierie au Creusot



En mémoires p. 5

Sept panneaux retraçant les parcours de militants ornent les salles éponymes à la FTM et au « 94 ».



Fonds L. Postel p. 13

Durant l'été, le fonds constitué par Lucien Postel a été classé, indexé et numérisé, afin qu'il puisse être valorisé dans les mois à venir.



Décès p. 15

Lucien Chavrot, dirigeant fédéral et confédéral, nous a quittés le 21 juin dernier.

SOMMAIRE :

Octobre 2019 | n° 65

ACTUALITÉS

- 2 Sommaire
- 3 L'édito
- 4 Témoignages
Youtube
- 5 Panneaux FTM
Conseil National
fédéral

HISTOIRE

- 6 Histoire du 1 %
- 9 Le père Coulon
- 11 Non ! mais Allo...

INSTITUTION

- 12 Le musée du
moteur

ARCHIVES

- 13 Lucien Postel

DÉCÈS

- 15 Lucien Chavrot

À LIRE, À VOIR

- 16 Actualités
Gabriel Lejard

Pensez à votre cotisation 2019 !

ADHÉSION



POSSIBILITÉ DE PRÉINSCRIPTION
POUR UNE DEMANDE DE
PRÉLÈVEMENT avec un relevé
d'identité bancaire IBAN

Nom & prénom :

Organisation :

Adresse :

.....

Tél. :

Mail :

Organisation de + 50 adhérents : **82 €**

Organisation de - 50 adhérents : **22 €**

Individuel : **22 €**

> Règlement à l'ordre de : **IHS CGT Métallurgie**

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT MÉTALLURGIE • 94 rue Jean-Pierre Timbaud 75011 Paris

Cahier d'histoire de la Métallurgie n° 65

réalisé par **IHS-CGT Métallurgie**



01 53 36 86 38 | ihs.gas@free.fr | <https://ftm-cgt.fr/histoire-sociale-de-la-metallurgie-ihs/>

Rédaction : Emeric **Tellier** | Claude **Ven** | Maquette : Rudy **Jean-François**

Impression FTM CGT | ISSN 2494-1050



Par Claude Ven

Orphelins et barbares

Il y a des mots qui soudainement s'imposent dans le paysage médiatique.

On pouvait s'attendre, trente ans après la chute du mur de Berlin, que l'on nous abreuve du drame vécu par les communistes. L'écroulement du bloc soviétique, loin de marqué la fin de l'histoire et la victoire définitive du capitalisme, a tout de même laissé les camarades orphelins de ce grand frère pas toujours très fraternel.

Mais les médias nous ont servi un autre scénario.

C'est la France tout entière qui serait aujourd'hui orpheline. Orpheline de son grand homme, d'un de ses monarques républicain, le président Chirac.

Les oreilles populaires ont été saturées de propagande. Quarante années repeintes à l'amnésie. Si pour certains le décès est propice à l'indulgence, pour Jules Vallès la mort n'est pas une excuse.

Cet exercice d'hypocrite nostalgie a permis d'occulter les difficultés du moment et la liste est longue si l'on soulève le voile du mépris et du mutisme gouvernemental.

Notre petit Bonaparte y a été de sa déclaration solennelle. Macron, adolescent buté et immature, reste figé dans ses certitudes néolibérales.

Mais le vocabulaire est un fragile rempart face aux réalités. Exploiteurs et exploités appartiennent à l'ancien monde même si aujourd'hui il demeure encore des « sachants et des subissants ».

Et le « sachant » étouffe les problèmes, non par des commissions comme le proposait Clémenceau, mais par des grands débats. Chaque dossier est l'occasion d'un grand show dont rien ne sort puisque ce n'est pas l'objet.

Aristophane, grand auteur de comédie dans l'Athènes de Périclès, maîtrisait l'art de dégonfler les baudruches politiques par le rire. A ceux qui persistent à croire qu'ils peuvent se bonifier par le temps ou l'expérience, il opposait cette évidence : « Le plus sage des hommes ne fera jamais qu'un crabe marche droit ».

Si l'on fait un effort de lucidité mémorielle, cette affirmation prend toute sa saveur et sa pertinence sur le parcours de Jacques Chirac. Elle doit aussi nous armer contre les illusions que l'on porte à la jeunesse ou au renouveau.

Le dernier discours présidentiel ayant pour objet l'immigration incite la population à la défiance et à la délation vis-à-vis d'une population déjà stigmatisée. Ainsi, face aux difficultés de sa politique, ce n'est plus une fuite en avant, c'est une course à l'abîme. Le climat est planté par la retransmission complaisante par certains médias de la convention de la droite. On offre une tribune à des discours fascisants, aux insultes, aux appels à la discrimination, à la délation, à la haine et là a violence.

L'ambiance ne serait pas complète sans l'outil répressif que l'on prépare à tous les excès.

Et c'est là que l'on évoque les barbares.

En 1851, Victor Hugo, dénonçant le danger dictatorial du futur Napoléon III, déclarait à l'Assemblée nationale : « ce gouvernement, je le caractérise d'un mot : la police partout, la justice nulle part » et appelait à « se saisir pour combattre, de toutes les armes, depuis la loi que l'on trouve dans le code jusqu'au pavé que l'on prend dans la rue ».

Autre temps, autres mœurs. Il en va de même des parallèles que l'on serait tenter de faire avec les années trente et la montée du fascisme en Europe.

Si, comme le prétendait Louis-Ferdinand Céline, l'histoire ne repasse pas les plats, on peut toutefois constater qu'elle ne varie pas les menus.

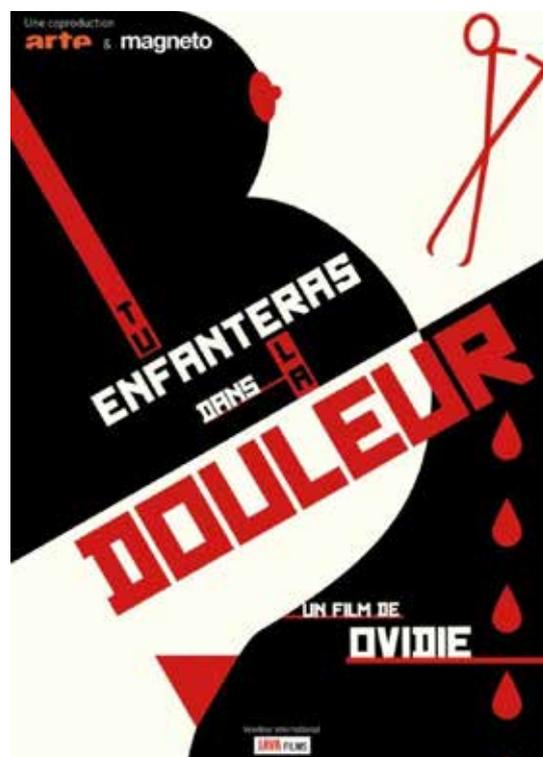
L'avenir semble promis aux barbares et aux orphelins en puissance. ■



Tu enfanteras dans la douleur

Les violences obstétricales et gynécologiques sont au cœur d'un documentaire diffusé en juillet dernier sur la chaîne télévisée Arte, réalisé par Ovidie et intitulé « Tu enfanteras dans la douleur ». S'appuyant sur de nombreux et bouleversants témoignages de femmes victimes de ces pratiques, faisant appel à des militantes, des experts, des sages-femmes mais aussi à des gynécologues, cette enquête entend apporter sa pierre au débat, en convoquant notamment l'histoire, et plus particulièrement celle de la méthode dite de l'accouchement sans douleurs, mise au point par Fernand Lamaze au sein de la polyclinique des métallurgistes, propriété du syndicat CGT des métaux de la région parisienne. ■

Le documentaire est disponible en ligne jusqu'à l'été 2020 à l'adresse suivante : www.arte.tv/fr/videos/081587-000-A/tu-enfanteras-dans-la-douleur/.



Une chaîne Youtube à suivre

L'Institut CGT d'histoire sociale dispose désormais de sa propre chaîne Youtube, sur laquelle vous pouvez retrouver l'ensemble des contenus vidéos produits. Vous pourrez y retrouver notamment les films projetés à l'occasion des congrès confédéraux ou encore

celui sur l'histoire de l'extrême-droite. N'oubliez pas de vous y abonner, en cliquant sur l'onglet rouge se trouvant à droite de la page d'accueil. ■

La chaîne Youtube : www.youtube.com/channel/UCdcmjWEqk9e3sqF2KO3Q.



Des panneaux pour mémoire

Ambroise Croizat, Suzanne Masson, Jean-Pierre Timbaud, Jean Desmason, Alphonse Merrheim, Roger Linet... Ces noms vous évoquent sans doute quelque chose, mais sans pour autant connaître le parcours de ces militant·e·s de la métallurgie. C'est pour cette raison que décision a été prise de réaliser des panneaux mémoriels retraçant les grandes lignes de leur biographie respective, agrémentées de quelques photographies. Ces derniers seront installés dans les différentes salles du siège de la Fédération des travailleurs de la métallurgie, ainsi que dans la vitrine du « 94 » rue Jean-Pierre Timbaud, afin que tous le monde puisse s'approprier leur mémoire... et notre histoire. ■



Conseil national fédéral

Le 13 juin dernier, la soirée fraternelle du Conseil national était consacrée au cent-dixième anniversaire de la création de la Fédération des métaux. Après une introduction de Claude Ven soulignant notamment l'importance d'adhérer et de faire adhérer à l'Institut CGT d'histoire sociale de la métallurgie, conformément à la résolution adoptée lors du précédent Conseil national, un balayage thématique de l'histoire de notre organisation a été proposé, sous la forme d'un découpage en six épisodes : des métiers à l'industrie (1880-1914), la paix (1914-1918), l'innovation sociale (1936-1939), les grandes conquêtes de la Libération (1943-1947), la convention collective nationale de la métallurgie (1971), des solutions industrielles (décennies 1970-1980). Cette soirée fut également l'occasion pour la Fédération de saluer chaleureusement le parcours militant de Bernard Lamirand. ■



Au congrès confédéral



N. Boulanger sur le stand de l'IHS CGT, lors du 52^e congrès de Dijon © coll. IHS CGT Métaux



1 %. Une histoire du taux de cotisation syndicale



Un Guide du militant de la métallurgie spécial politique financière © Coll. IHS CGT métaux

La politique financière n'est pas un sujet très attrayant, reconnaissons-le ! Pourtant, il ne faudrait pas réduire les finances à un problème secondaire, à une simple question administrative. À l'instar des statuts ou des structures territoriales et professionnelles, ces aspects sont au contraire éminemment politiques, puisqu'ils conditionnent l'activité syndicale, son ampleur et ses succès.

La cotisation est et doit rester le cœur des moyens financiers du syndicat. Toute autre ressource, fruit des luttes et du rapport de force, ne peut-être considérée que comme exceptionnelle. Cela implique de mener la bataille permanente de la syndicalisation, afin de garantir la pérennité et le développement de l'activité syndicale.

Donner à la CGT les moyens de son action

Si accroître le nombre de syndiqués est un objectif essentiel, l'organisation dispose également de deux autres leviers : le nombre de cotisations payées par adhérent et le barème des cotisations. Ce dernier a longtemps été fixé à une heure de salaire, primes comprises.

Toutefois, les conquêtes obtenues avec les grèves de mai-juin 1968, l'afflux de syndicalisation et les perspectives ouvertes par l'unité syndicale CGT-CFDT et par le programme commun de la gauche impliquent d'aller plus loin, de ne pas se contenter d'une simple augmentation des cotisations, pour satisfaire les besoins nouveaux auxquels la CGT doit faire face.

Cet enjeu est abordé lors du 37^e congrès confédéral, à Vitry, en novembre 1969. La résolution d'organisation mandate la commission exécutive confédérale « pour mettre au point une campagne nationale concernant le taux de la cotisation syndicale, avec l'objectif de donner à la CGT, à tous les niveaux, les moyens nécessaires pour faire face à ses responsabilités. » Cette campagne se matérialise notamment par la publication d'articles dans *Le Peuple* à partir de mars 1970. Marius Colombini, dans le n° 842 (1^{er}-15 avril 1970), suggère que le prix du timbre devrait correspondre à une heure de salaire réel, et non – comme cela est encore trop souvent le cas – à une heure de salaire de base. Pire encore, il subsisterait encore trop



souvent des timbres à 2,5 ou 3 francs, alors que le salaire minimum est à 3,36 francs. Parmi les pistes esquissées à la fin de son article, il préconise que, dans le cadre des négociations sur la mensualisation des salariés horaires, on base la cotisation sur l'ensemble des ressources mensuelles, avec un pourcentage à fixer, par exemple à 1 %. Marcel Caille, dans le n° 845 (15-31 mai 1970), dénonce pour sa part l'attitude qui consisterait à déshabiller Pierre pour habiller Paul, à réduire la part de l'interprofessionnel pour favoriser le professionnel ou vice versa. La complémentarité de ces deux plans impose de mener une politique financière audacieuse, en favorisant les adhésions nouvelles, en permettant aux syndiqués d'être partie prenante, par la démocratie syndicale, à la définition du taux de cotisation, en renonçant aux cotisations au rabais. Sur ce dernier point, Marcel Caille rejette « la croyance que c'est avec une faible cotisation syndicale que l'on fait beaucoup de syndiqués. » Au contraire, « les travailleurs viennent au syndicat pour se défendre, obtenir des résultats pour l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Une organisation qui n'a pas de moyens financiers ne peut avoir l'activité nécessaire, ne peut donc avoir un bilan positif et les travailleurs s'en détournent. » En outre, « la pratique des cotisations au rabais est néfaste, y compris au recrutement. Elle ne conduit pas à l'élévation de la conscience des syndiqués, car elle s'apparente au geste que l'on fait pour verser une cotisation à une assurance. » Enfin, « cette pratique est opposée à une saine gestion financière de l'organisation, car elle aboutit à rendre les activités de celle-ci trop dépendantes des ressources supplémentaires, lesquelles peuvent subir des aléas. »

André Berteloot, dans son intervention au comité confédéral national des 26-27 mai 1970, reproduit dans *Le Peuple*, n° 847 (15-30 juin 1970), estime que « le taux mensuel de l'heure de salaire réel est une référence d'ores et déjà dépassée. » Il propose de généraliser ce qui existe déjà dans certains syndicats, à savoir « un barème de cotisations établi par groupes ou catégories, en fonction des ressources moyennes mensuelles réelles, le taux de prélèvement syndical devant progressivement atteindre un minimum de 1 %. » Si la résolution adoptée par le comité confédéral national ne mentionne finalement pas l'objectif du taux de cotisation à 1 %, mais un minimum « d'une heure de salaire réel, prime comprise », l'objectif de relèvement est désormais fixé, à



Un extrait du *Peuple* de mars 1970 © Coll. IHS CGT métaux

charge pour les structures interprofessionnelles et professionnelles de le mettre en œuvre. Un point d'étapes est réalisé à l'occasion du comité confédéral national des 24 et 25 novembre 1970. Les efforts réalisés par les organisations de la CGT en faveur de la politique financière sont salués et les différentes interventions, notamment celle d'Henri Tronchon pour la fédération des travailleurs de la métallurgie, confirment que le taux de cotisation à 1 % est l'objectif à atteindre.

À la Fédération des travailleurs de la métallurgie

La Fédération de la métallurgie, lors de son comité exécutif fédéral du 9 octobre 1970, valide l'orientation générale donnée par le comité confédéral national des 26-27 mai 1970 et prévoit « l'institution à terme d'un barème de cotisation établi en fonction des ressources moyennes mensuelles réelles, le taux de cotisation syndicale devant progressivement atteindre un minimum de 1 %. [...] Dans l'immédiat, le CEF propose que la cotisation syndicale, qui devrait être partout équivalente à une heure de salaire réellement perçu soit calculée à raison de 0,6 % du salaire mensuel réel toutes primes comprises. Le calcul en pourcentage permet une juste hiérarchisation de la cotisation, chaque adhérent participant financièrement à la vie du syndicat dans une proportion égale à ses ressources véritables. » Le CEF ajoute que le problème des finances syndicales ne sera pas entièrement résolu par le relèvement du taux des cotisations, mais également en accroissant le nombre d'adhérents et en augmentant le nombre de cotisations payées dans l'année.

Une campagne est lancée dans la presse fédérale (*Guide du militant de la métallurgie*, *Union des métallurgistes*, *Le Courrier fédéral*) pour sensibiliser sur ces enjeux. Ainsi, le n° 216 de *L'Union des métallurgistes* de décembre 1970 rappelle, qu'après enquête auprès de 350 syndicats, la moyenne des cotisations pratiquées est d'environ 3,50 francs, tandis que le nombre moyen de cotisations perçues par carte se situe à 7,6 seulement.



L'Union des métallurgistes, décembre 1970
© Coll. IHS CGT métaux

La postérité d'un objectif ambitieux

Avec l'adoption du principe du taux de cotisation à 1 % de la rémunération mensuelle en 1970, des progrès sont accomplis sans pour autant parvenir à atteindre cet objectif. Ainsi, lors de la seconde rencontre nationale des trésoriers, les 25 et 26 mai 1978, Ernest Deiss pointe que « certaines fédérations approchent et même dépassent le 1%. D'autres, et les plus nombreuses, progressent peu et même stagnent. » Le même, dans son rapport financier soumis au 40^e congrès confédéral à Grenoble en 1978, annonce que « le taux moyen se situe autour de 0,7 % ». L'idée est formulée, pour atteindre l'objectif, « que le taux de cotisation devrait être modulé en fonction de la rémunération, en partant de l'idée qu'une cotisation de 20 F est plus difficile à prélever sur un salaire de 2 000 F qu'une de 50 F sur un salaire de 5 000 F. [...] Dans le cadre d'un éventail hiérarchique important, les cotisations pourraient globalement représenter 1 % de la masse salariale perçue par les syndiqués, mais être répartie de façon différenciée entre ceux-ci, faisant supporter la charge davantage sur les hautes rémunérations et allégeant d'autant les plus faibles. ».

Si ce principe reste constamment évoqué par la suite, force est de constater qu'il perd de son acuité à partir de la seconde moitié des années 1980. La bataille pour le financement de la construction du complexe confédéral et interfédéral de Montreuil mobilise les énergies et la politique financière met l'accent sur le déploiement du prélèvement automatique des cotisations, la mise en place du carnet pluriannuel d'adhérent, la création du timbre confédéral alimentant le fonds national interprofessionnel (FNI), la redéfinition du rôle des collecteurs et des trésorier, l'établissement d'une clé de répartition des cotisations entre les différents échelons de l'organisation syndicale ou encore la mise en service de Cogetise et du Cogitiel.

L'article 34 de nos statuts actuels prévoit toujours que « [...] cette cotisation est égale à 1 % du salaire net, toutes primes comprises, ou de sa pension ou retraite nette (régime de base + complémentaire) ». Pourtant, la bataille pour obtenir le respect de cet objectif par chacun de nos syndiqués reste plus que jamais d'actualité. Donnons à notre CGT les moyens de ses ambitions ! ■

L'objectif du taux de cotisation à 1 % est acté par le 27^e congrès fédéral, à Grenoble, en février 1971, qui, après avoir consacré une demi-journée de débats à l'enjeu des finances syndicales, modifie l'article 11 des statuts fédéraux sur les cotisations syndicales. Monique Paris, dans son intervention, explique notamment : « Pendant des années, nous avons pris comme tremplin la cotisation égale à l'heure de salaire, et nous avons précisé par la suite, égale à l'heure de salaire réelle toutes primes comprises. Cette orientation a eu ses mérites et ses effets ; mais nous pensons que maintenant, avec l'application de la mensualisation et notre conception unique dans le cadre de la convention collective nationale, il faut formuler l'exigence du taux de la cotisation à 0,6 % du salaire mensuel tout compris comme première étape vers les 1 %. »

Le Père Coulon

Louis Coulon est sans doute plus connu des cartophiles, les collectionneurs de cartes postales, que des militants de notre organisation syndicale. Et pour cause ! Son portrait figure sur une bonne quinzaine de cartes postales éditées au tournant des XIX^e et XX^e siècles. La raison de cette célébrité ? Une barbe d'une longueur de plus de trois mètres et une moustache d'un mètre cinquante d'envergure. Les *hipsters*, ces jeunes branchés d'aujourd'hui à la pilosité soignée, n'ont qu'à bien se tenir !

Un mouleur de l'usine Saint-Jacques

Louis Coulon voit le jour le 18 mars 1826 à Vandenesse dans la Nièvre. Selon le registre d'état civil dont la lecture est malaisée, son père, François Coulon, est âgé d'une vingtaine d'années et ses deux témoins sont forgerons de profession.

Selon *Le Petit journal*, dans son édition du 1^{er} août 1905, il débute « comme ouvrier mouleur aux hauts-fourneaux de Limanton (Nièvre) vers 1840, à peine âgé de douze ans. Il y travaille, ainsi que dans ceux de Vandenesse jusqu'en 1849, époque à laquelle il est embauché par l'usine Saint-Jacques, de la Compagnie Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons où il est encore occupé en 1905 à l'atelier de la fonderie de fonte. »

L'usine Saint-Jacques est créée en 1847. Antoine Vacher, dans son article « Montluçon. Essai de géographie urbaine », paru dans les *Annales de géographie* en 1904, précise qu'elle « a d'abord été une usine de fonte. Très vite, les progrès réalisés dans les méthodes de fabrication de l'acier (procédé Bessemer, procédé Thomas-Gilchrist, procédé Siemens-Martin) lui ont permis de devenir avant tout une usine d'acier ».



B. P. 1904, 1004 — Clément Bounot
Louis COULON, mouleur à Montluçon, né à Vandenesse (Nièvre)
26 février 1826
Longueur de la barbe, 3^m30 — 10 mai 1904

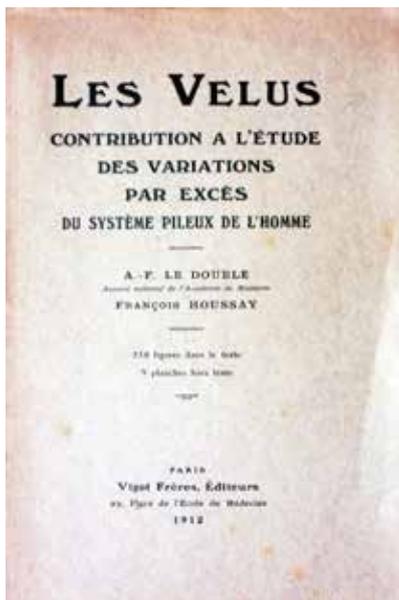
Au début du XX^e siècle, cette usine est « l'un des établissements les plus importants de France pour la construction des tourelles blindées, des cuirasses de navires et des canons ». Durant la Grande Guerre, l'usine redouble d'activité, en raison de l'invasion des régions du Nord et du Nord-Est de la France. Fernand Baraud, dans son article « L'industrie à Montluçon », paru dans les *Annales de géographie* en 1934, chiffre à 15 000 en 1916 et à 28 000 en 1918 le nombre d'ouvriers travaillant pour la Défense nationale dans la métallurgie à Montluçon. Parmi eux, cinq mille besognent rien que pour l'usine Saint-Jacques, qui bat alors des records de production de fonte et d'acier. La paix revenue, l'activité retombe et le traité

naval de Washington de février 1922, en limitant le tonnage de la marine de guerre des principales puissances mondiales, contraint l'usine à diversifier ses débouchés industriels.

Une célébrité

Une rapide recherche dans Gallica, la bibliothèque numérique de la Bibliothèque nationale de France (BnF), permet de retracer quelques étapes de sa notoriété. Ainsi, le *Journal des débats politiques et littéraires*, dans son édition du 5 novembre 1916, rappelle que sa barbe a été admirée par deux empereurs, vers 1864 par Napoléon III à Montluçon (Allier) et en 1891 à Vichy par Pierre II, empereur du Brésil. Le *Petit Caporal* du 10 février 1889 relate pour sa part qu'il est venu à Paris en 1878 pour officiellement faire reconnaître son record.

C'est au début de l'année 1889 que cette curiosité pilaire soulève l'intérêt de la presse régionale et nationale. Le *Petit Caporal* du 10 février 1889 précise ainsi : « À l'âge de douze



ans, à l'époque où les visages sont à l'envi blancs et roses, le jeune Coulon fut obligé de se raser. Barbe et moustache repoussaient si vite que le rasoir s'avoua vaincu, si bien qu'à quatorze ans, Coulon voyait s'étaler sur sa poitrine une barbe de trente centimètres de longueur. Le petit vieux faisait une singulière figure au milieu de ses camarades. Six ans plus tard, la barbe atteignait un mètre et croissait de plus belle, elle mesure actuellement deux mètres trente-deux, et son propriétaire a foi dans l'avenir. Seulement, la barbe, brune jadis, grise depuis bientôt vingt ans, sera alors toute blanche. » *Le Journal des débats politiques et littéraires*, dans son numéro du 10 janvier 1889, renchérit : « Coulon mesure 1 m 59 ; quand il marche il est obligé de soutenir sa barbe à la main ; il la laisse descendre jusqu'aux pieds, relève l'extrémité sur son bras droit plié et la barbe retombe de l'autre côté plus bas que le genou ; quand il s'entoure le cou avec, on dirait l'un de ces grands boas si en vogue en ce moment. » On se dira que sa barbe devait bien le gêner dans son travail. « Mais Louis Coulon avait trouvé le moyen. Il enroulait sa barbe en une sorte de matelas, placé sur sa poitrine, sous sa chemise, et de la sorte n'en était pas encombré dans son travail. »

Cette célébrité ne lui tourne pourtant pas la tête. François Desplantes, dans son ouvrage *Le livre de mes petites cousines*, paru en 1890, reproduit le témoignage d'un humoriste résidant à Montluçon qui explique que la publication de son portrait « a certainement flatté le père Fils [surnom de Louis Coulon], mais il ne faut pas croire qu'elle l'ait rendu plus vaniteux pour cela. Comme tous ceux qui ont conscience de leur supériorité... pilaire, il a trouvé très naturel que l'on s'occupât de lui et qu'on le fit connaître à la postérité. Car ce n'est pas lui, dont la modestie est bien connue, qui se serait fait une réclame de sa barbe phénoménale. Chacun sait qu'il

a toujours refusé à bon nombre de barnums [une personne qui exploite le talent d'un artiste, exhibe des phénomènes à sensations à l'aide d'une publicité tapageuse] de brillants engagements. » Parmi ses refus, notons celui de participer à l'Exposition universelle de Paris de 1889, celle qui vit l'ouverture au public de la Tour Eiffel.

La presse reparle de lui au cours de l'année 1905. Avec soixante-sept années de travail, il serait le « doyen des métallurgistes » à en croire plusieurs parutions dont *Le Petit journal* qui, dans son édition du 1^{er} août, s'émerveille que sa barbe atteigne alors trois mètres trente-cinq de long et sa moustache un mètre cinquante d'envergure.

Louis Coulon décède à Montluçon le 2 novembre 1916, alors qu'il travaille encore pour la Défense nationale. Son souvenir reste vivace, comme en témoigne la mention faite à son parcours par *Le Monde illustré* du 28 mai 1938 à l'occasion d'un reportage sur le congrès annuel de la Société des Barbus organisé cette année-là à Tokyo au Japon.

Mais pourquoi faire l'honneur de ces quelques pages de nos *Cahiers d'histoire de la métallurgie* à un mouleur, si imposante que soit sa barbe ? C'est que « le Père Coulon n'était pas célèbre par sa barbe mais également grâce à son activité de militant syndical », comme le précise Marcel Légoutière, dans son ouvrage *Un siècle de luttes sociales en Bourbonnais* édité par l'Union départementale CGT de l'Allier en 1977 et comme le rapporte la rubrique « la carte postale témoigne » de *La Vie ouvrière* n° 1789 du 11 décembre 1978. Ce pan du parcours de Louis Coulon reste méconnu, mais une plongée dans les archives privées et publiques permettrait sans doute d'y remédier !

En guise de *post-scriptum*, les curieux se reporteront à l'ouvrage *Les Velus. Contribution à l'étude des variations par excès du système pileux de l'homme et de leur signification au point de vue de l'anthropologie zoologique*, des docteurs Anatole-Félix Le Double et François Houssay paru en 1912 et qui évoque bien évidemment le cas de Louis Coulon. ■



Non, mais allo... quoi !



Dans *La Vie ouvrière métaux* © Coll. IHS CGT métaux

« Ici la FTM-CGT, après le signal sonore vous aurez quatre minutes d'enregistrement. » Ces quelques mots, vous pouviez les entendre à partir du 11 septembre 1978, en composant le 292-29-54. Ce numéro vous mettait alors en relation avec le répondeur téléphonique fédéral fonctionnant 24/24 et 7j/7, pour permettre aux militants d'indiquer rapidement à la fédération le fruit des luttes et des campagnes de syndicalisation.

Un outil innovant

La CGT a toujours suivi avec intérêt les évolutions techniques en matière de diffusion de l'information. Avancée parmi d'autres, le répondeur téléphonique automatique a connu une brève application dans le champ syndical et patronal au tournant des années 1970-1980, avant d'être victime de la démocratisation conjointe du minitel, de la bureautique et surtout de la télécopie. Ainsi, Force ouvrière se dote d'un journal sonore – c'est-à-dire l'enregistrement d'un bulletin lu sur la bande sonore d'un ou de plusieurs répondeurs automatisés, librement consultable à distance par un simple appel téléphonique – intitulé FO Informations téléphone en juin 1976, tandis que le CNPF, l'ancêtre du Medef, lance, sur le même modèle, *La Voix des entreprises* en décembre 1976.

La CGT diffuse son propre journal sonore, intitulé *Allo CGT*, de septembre 1978 à l'année 1982, selon une périodicité marquée par plusieurs interruptions. Le journal sonore présente une série d'avantages. Outil peu coûteux, il permet de diffuser sans contrainte de temps. Facile d'accès, il peut être consulté sans attente partout en France. Enfin, il offre la possibilité d'être modifié

à tout moment, selon les développements de l'actualité. Facilité d'accès et forte réactivité garantissent ainsi aux organisations de pouvoir informer largement et rapidement leurs troupes respectives. L'heure de la première diffusion en est le symbole. Ainsi, *Allo CGT* débute à 6 heures du matin « pour pouvoir être exploité dans les entreprises dès l'embauche du matin ».

Le répondeur fédéral

L'exemple d'*Allo ! 292-29-54* se rapproche davantage du modèle mis en place par le secteur confédéral « Organisation » avec *Allo l'Orga*. En effet, il ne s'agit pas de diffuser un journal, mais d'enregistrer au contraire à toute heure les messages laissés par les militants.

La bande du répondeur téléphonique de la Fédération des métaux est ainsi écoutée deux fois par jour et les informations sont transmises aux permanents. Ensuite l'ensemble des luttes et des succès communiqués sont joints aux relevés que la Fédération établit chaque semaine et qui sert de base à l'analyse du mouvement revendicatif par le Bureau fédéral. Enfin, il permet de populariser un bilan des luttes et des succès plus étoffé.

Nous ne pouvons dresser un bilan que pour les deux premières semaines d'activités, grâce au *Courrier fédéral* du 22 septembre et à celui du 29 septembre 1978. Au total, sur les 109 messages enregistrés, 78 concernent des luttes d'entreprises ou de territoires, 14 le résultat de négociations collectives, 11 les discussions de la ressource annuelle garantie et 6 points divers.

Cette expérience ne semble pas avoir perduré au-delà de l'année 1978. Si elle est encore mentionnée dans le bilan annuel des luttes et succès paru dans *l'Actualité fédérale* du 6 février 1979, il n'y est semble-t-il plus fait mention après cette date. Sa faible utilisation ou encore la concurrence grandissante du télécopieur peuvent expliquer cette disparition rapide. Quoiqu'il en soit, la centralisation des luttes et des succès au niveau fédéral est un enjeu toujours d'actualité. N'hésitez donc pas à les faire connaître, en prenant contact avec la Fédération ou encore en utilisant la rubrique « proposer une lutte » sur la page d'accueil du site internet fédéral. ■



Le musée du moteur thermique de Saumur



L'entrée du musée © DR | Coll. IHS CGT métaux

Cette nouvelle rubrique propose de découvrir une institution muséale dont les collections peuvent intéresser les métallurgistes. Pour ce premier numéro, direction le Maine-et-Loire et Saumur, ville du Cadre Noir – l'école nationale d'équitation – qui abrite également une institution dédiée au cheval-moteur, le Musée du moteur thermique.

Son histoire

À la fin des années 1970, deux moteurs, un Bergsun de 1900 et un De Dion Bouton des années 1920 sont retrouvés dans les réserves du Lycée professionnel Sadi-Carnot de Saumur. Décision est prise de procéder à la restauration de ces deux moteurs ayant servi à la formation de plusieurs générations d'élèves de l'École industrielle de Saumur. Rapidement, un « Club du moteur », regroupant l'équipe pédagogique du Lycée et l'Amicale des anciens élèves de l'École industrielle, se constitue et met sur pied un Musée du moteur au sein du lycée. En septembre 1986, le musée est officiellement inauguré. Sa collection d'une trentaine de moteurs est alors installée dans un grand préfabriqué implanté dans la cour du lycée. Un an plus tard, le musée ouvre pour la première fois ses portes au public.

Face à l'afflux des dons de moteurs, il devient nécessaire de trouver un local plus grand. La municipalité propose alors un bâtiment de l'ancienne usine de la Cebal à Bagneux, une

entreprise d'encapsulage dont les portes ont définitivement fermé en 1983. Après des mois de travail bénévole, le bâtiment est prêt à accueillir cette collection unique qui compte un groupe électrogène Sulzer de 23 tonnes ! L'inauguration est faite en mai 1991 et depuis, la collection s'est considérablement enrichie, pour atteindre 500 modèles : des moteurs industriels, agricoles, de motos, d'automobiles, de locomotives, de chars, d'avions et même un moteur Viking de la fusée Ariane IV.

La visite guidée, assurée par un bénévole du Musée, permet de découvrir les différents espaces thématiques ainsi que les différentes architectures retenues pour les motorisations et d'entendre, souvent avec émotion, le son produit par plusieurs moteurs en état de fonctionnement. Outre ses visites, le musée organise des expositions de matériels lors de manifestations et de fêtes, locales ou régionales, il participe à la Fête de la Science et ouvre ses espaces chaque année aux artistes pour des créations sur le thème « Art & Moteurs ».

N'hésitez pas, si vous êtes de passage dans la vallée de la Loire, à y faire un détour ! ■

Informations pratiques : Musée du Moteur, 18 rue Alphonse Caillaud 49400 Saumur • museedumoteur.fr • 02 41 50 26 10.



Le fonds iconographique Lucien Postel



La Place Rouge de Moscou pour le 50^e anniversaire de la Révolution russe, 1967 © DR | Coll. IHS CGT métaux

L'Institut CGT d'histoire sociale de la métallurgie conserve, parmi ses fonds d'archives, de nombreux documents iconographiques. Durant l'été, le fonds constitué par Lucien Postel a été classé, indexé et numérisé, afin qu'il puisse être valorisé dans les mois à venir.

Lucien Postel

Né en décembre 1931 dans l'Oise, Lucien Postel grandit dans un milieu modeste. À quatorze ans, il commence à travailler et fait ses premières armes militantes à la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC) puis à l'Action catholique ouvrière (ACO). En 1952, il est embauché chez Férodo à Saint-Ouen et adhère à la CGT trois ans plus tard. En 1956, il est élu au comité exécutif fédéral, puis en 1963, au bureau fédéral ainsi que la commission exécutive confédérale. En 1964, élu au secrétariat fédéral, il est chargé de la propagande, et plus particulièrement de l'édition métaux de *La Vie ouvrière*. À partir de 1978, il est le rédacteur en chef du *Peuple*, et ce jusqu'à son départ en retraite en 1992.

Le fonds

Ce fonds compte 576 documents photographiques, dont un bon nombre est accompagné de leur négatif. Il couvre une période comprise entre 1956 et 1989, avec une répartition colorimétrique suivante : 221 en couleurs, 355 en noir et blanc. Les principaux thèmes abordés par les documents photographiques sont les délégations internationales (en Union soviétique, en Tchécoslovaquie, à Cuba, au Nicaragua, au Vietnam, en Bulgarie, en Egypte, en Hongrie notamment), la formation syndicale, les congrès et conférences syndicales ainsi que les luttes et manifestations. Parmi les personnes reconnaissables, on trouve bien évidemment Lucien Postel, mais également Georges Séguy, Henri Krasucki, Jean Breteau ou encore Madeleine Colin.

Des pistes de valorisation

L'indexation dans un tableur excel décrivant avec précision les documents photographiques, tant dans leur caractéristiques physique que



La manifestation de la victoire, *Parisien Libéré*, 12 juillet 1977 © DR | coll. IHS CGT Métaux

dans leur contenu ou leur droit d'usage, ainsi que leur numérisation permet d'envisager plusieurs pistes de valorisation. Tout d'abord, ce fonds complète le fonds d'archives papier constitué par Lucien Postel et enregistré sous la cote 3J dans nos magasins. Ensuite, la cinquantaine de photographies concernant un voyage au Vietnam en 1966 pourrait servir de support à un numéro spécial des *Cahiers d'histoire de la métallurgie* consacré à la lutte de la CGT pour la paix en Indochine puis au Vietnam, tandis que les quelques photographies concernant *La Vie ouvrière* pourront être utilement mises en avant au second semestre 2019, à l'occasion du 110e anniversaire de la création du journal. Ces quelques pistes nous rappellent l'importance des documents photographiques, préservons-les ! ■



d'articles d'histoire sur
<https://ftm-cgt.fr/histoire-sociale-de-la-metallurgie-ihs/>



Lucien Chavrot nous a quittés

Né le 24 mars 1925 à Champier (Isère), Lucien Chavrot a grandi dans une famille ouvrière. Titulaire du certificat d'études primaires, il commença à travailler comme commis épicier dans la banlieue lyonnaise en avril 1939, puis comme ouvrier spécialisé dans une entreprise métallurgique et enfin comme manœuvre dans des entrepôts alimentaires. Il adhère, début 1940, à la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) et participe à son activité jusqu'en novembre 1943, date à laquelle il retrouve son père pour apprendre le métier de galochier.

En mai 1945, il trouve en emploi comme monteur en galoches à Lyon, avant d'être sollicité pour devenir permanent local, puis régional, de la JOC, d'avril 1946 à septembre 1949. Il effectue un stage de formation professionnelle accéléré à la SIGMA, une entreprise de mécanique à Villeurbanne et obtient un certificat de fraiseur. En mai 1950, il est embauché chez Berliet, à Vénissieux, où il adhère à la CFTC. En désaccord avec l'orientation syndicale de son organisation, il rejoint la CGT un an plus tard, où il assume des responsabilités syndicales : délégué du personnel, délégué au comité d'établissement puis secrétaire du comité d'entreprise. Secrétaire général du syndicat des métaux de Vénissieux, il est élu au comité exécutif fédéral et au bureau fédéral au congrès de 1952 et est chargé du suivi de la branche matériel roulant et constructions mécaniques. Membre du Mouvement populaire des familles (MPF), puis du Mouvement de libération du peuple (MLP), d'inspiration catholique, il rejoint le Parti communiste français en 1956 au sein duquel il fut membre de la section économique durant une quinzaine d'années.

Au congrès de 1961, il accède au secrétariat fédéral, en charge de la propagande, puis, en 1964, il est élu secrétaire général adjoint, responsabilité qu'il occupe jusqu'en 1973, date à laquelle il rejoint le secteur confédéral de l'action revendicative et de la politique contractuelle, d'abord comme responsable des questions de conditions de travail, de durée du travail, de salaires et de classifications, puis, à partir de juillet 1982, comme responsable de l'ensemble du service.

Il participa aux négociations paritaires nationales, notamment avec l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) en 1968 sur les salaires, les classifications professionnelles, les conventions collectives, et



avec le CNPF en 1973 sur la réduction du temps de travail et sur les conditions de travail. A ce sujet, il élaborait le premier document confédéral traitant de l'ensemble des aspects des problèmes de conditions de travail et des revendications s'y rapportant (hygiène et sécurité, temps de travail, organisation du travail, incidences des technologies nouvelles, etc.). Ce document devint la plate-forme revendicative intégrée au programme d'action de la Confédération.

Après son départ à la retraite en mars 1985, il a assumé la coordination des sections syndicales des retraités de la métallurgie CGT de l'Isère, tout en siégeant au bureau de la section syndicale des retraités de RVI Vénissieux et en faisant partie du Conseil National et du Bureau de l'Union Fédérale des retraités de la métallurgie CGT.

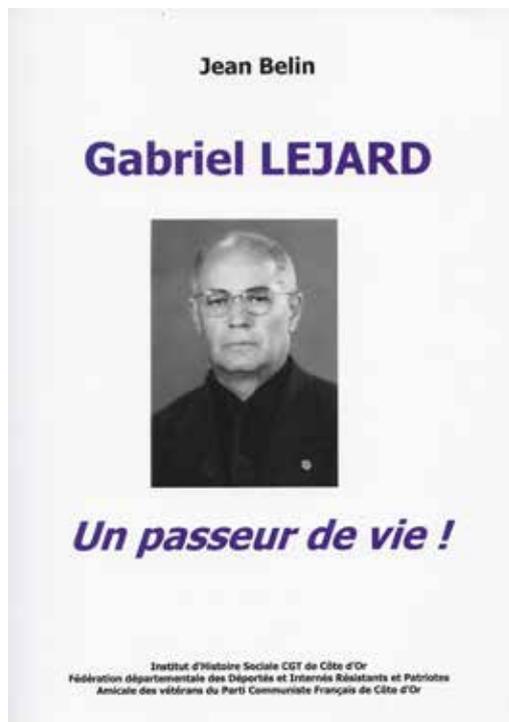
Lucien Chavrot avait été fait chevalier de l'Ordre national du Mérite en 1986.

Il nous a quittés le 21 juin dernier. ■

Nous avons appris le décès d'Achille Blondeau, de la fédération Mines-Énergie, nous reviendrons sur son parcours dans un prochain numéro.



Gabriel Lejard



Dans notre dernier numéro des *Cahiers d'histoire de la métallurgie*, nous évoquons l'initiative organisée lors du 52^e congrès confédéral à Dijon en mémoire de Gabriel Lejard, un métallurgiste de Côte-d'Or. Né en 1901, cet ajusteur s'engage en 1918 dans la lutte syndicale et politique à Lyon avant de revenir à Dijon où son militantisme le place en première ligne durant le Front populaire. Résistant, il est arrêté en juin 1941 et connaît l'enfer de la déportation. De retour en France en mai 1945, il est élu secrétaire général de l'Union départementale jusqu'en 1962. Son engagement pour la paix, pour la mémoire de la résistance et de la déportation, pour les retraités ne faiblit pas pour autant, jusqu'à son décès en 1988. Trente ans après sa mort, son parcours est désormais accessible au plus grand nombre, sous la forme d'une biographie mise en mots par Jean Belin, président de l'IHS du département. Celle de sa fille, Jeannine, résistante et déportée à Ravensbrück où elle décède le 15 avril 1945 et celle de son épouse, Léa, complète cet ouvrage qui mérite d'être connu bien au-delà des frontières de Côte-d'Or.

• Jean Belin, Gabriel Lejard. *Un passeur de vie !*, IHS-CGT Côte-d'Or, 2018, 18 €

Mémoires Vives

Mémoires Vives, la revue de l'Institut CGT d'histoire sociale d'Ile-de-France revient, dans son numéro 47 de février-avril 2019, sur le parcours d'Akka Ghazi, des grèves de l'automobile chez Citroën Aulnay en 1982 au parlement marocain.

Aperçus d'histoire sociale

La revue de l'Institut CGT d'histoire sociale d'Aquitaine revient dans son dernier numéro sur « Les structures confédérales... toujours en (R) évolutions en Aquitaine aussi ». Plusieurs articles sont susceptibles d'intéresser les métallurgistes, notamment ceux sur l'histoire de l'Union locale de Dax, par Georges Darricau, sur la structure de l'effectif et élections professionnelles chez Safran à Bordes (1972-2017), par Charles Clavaud, sur l'histoire de l'USTM de la Gironde durant les années soixante-dix, par Lucien Gay.

Le Travail

Dans un numéro exceptionnel consacré au « ministre des travailleurs » Ambroise Croizat, le journal de l'Union départementale CGT du Cantal rend compte de l'initiative organisée à Vic-sur-Cère le 26 avril dernier et dont les *Cahiers d'histoire de la métallurgie* s'étaient fait l'écho dans le numéro 64 de juin 2019. Vous retrouvez donc dans ce numéro 451 de juillet les différents discours prononcés ainsi que deux pages consacrées à l'histoire de la sécurité sociale et à son avenir, le tout agrémenté de photographies.

Nacelles

Le sixième numéro de la revue *Nacelles* est consacrée à la « conception aéronautique : une transformation digitale à bas bruit (années 1960-2010) ». Ce dossier comporte plusieurs contributions d'historiens, un focus sur le programme PHENIX d'EADS ainsi que trois entretiens. À noter également, une présentation de Tom Dufour sur son mémoire de master « Résistance et résilience, l'ordinaire au travail à l'Aérospatiale dans les années 1968 ».

Il est librement consultable ici : <http://revues.univ-tlse2.fr/pum/nacelles/index.php?id=720>.